

Délibération du Bureau Syndical

Séance ordinaire du 15 septembre 2025

COMMUNES :

Bellegarde-en-Forez

(Eau et Assainissement)

Cuzieu

(Eau et Assainissement)

Marclopt

(Eau)

Montrond-les-Bains

(Eau et Assainissement)

Rivas

(Eau)

St André-le-Puy

(Eau et Assainissement)

St Laurent-la-Conche

(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Bureau Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 7 sur lesquels il y avait 5 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
OULION Emmanuel	Marclopt
PERCET Serge	Montrond les Bains
RASCLE Jean-François	Cuzieu

N°25-09-03

**Objet de la
délibération :**

COMMUNE DE SAINT ANDRE
LE PUY - PRESENTATION DU
DOSSIER DE CONSULTATION
DES ENTREPRISES -TRAVAUX
DE REMPLACEMENT DES
RESEAUX D'EAUX USEES ET
D'EAU POTABLE -
LOTISSEMENT EMERAUDES

Absent(e) excusé(e)

ACHARD Jean

LICTEVOUT François-Xavier

Secrétaire élu (e) pour la session

PERCET Serge

DELIBERATION NOTIFIEE A :

- ☐ Sous-Préfecture
- ☐ Trésorerie de Feurs
- ☐ SED IC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250915-BS25-09-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2025

Publication : 22/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



OBJET : COMMUNE DE SAINT ANDRE LE PUY - PRESENTATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES -TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES RESEAUX D'EAUX USEES ET D'EAU POTABLE - LOTISSEMENT EMERAUDES

Le Dossier de Consultation des Entreprises relatif aux travaux de remplacement des réseaux d'eaux usées et d'eau potable situés sur la commune de Saint André le Puy- Lotissement Emeraudes, établi par le bureau d'étude SED IC, est présenté aux membres du Bureau Syndical.

Les travaux à mettre en œuvre consistent en :

- La pose d'un nouveau réseau d'eaux usées en PVC SN8 DN200 et l'abandon du réseau amianté existant (obturation à réaliser sur la totalité de la conduite par remplissage béton).
- La pose des branchements eaux usées en PVC SN8 DN 160 mm (5 unités). Des boîtes de branchement en PVC DN 315 mm à passage direct seront créés en limite de domaine public.
- La pose d'un nouveau réseau d'eau potable en PEHD DN 63 et l'abandon de la conduite PVC existante. (obturation à réaliser à l'aval de la conduite par mise en place d'un bouchon PVC).
- La reprise complète des branchements AEP avec la pose d'un nouveau compteur (fourni par l'exploitant) en domaine public. Les travaux de renouvellement des branchements entre l'ancien et le nouveau regard compteur seront réalisés par l'exploitant (hors marché).

D'un point de vue financier, le récapitulatif estimatif des travaux en € HT est le suivant :

Eau Potable : 32 885.10 €

Eaux usées : 42 185.60 €

Total travaux : 75 070.70 €

Le bilan financier estimatif global de l'opération est le suivant :

TRAVAUX	Eaux usées	Eau potable	TOTAL
	14 962.00 €	6 946.00 €	21 908.00 €
	10 022.60 €	5 577.30 €	15 599.90 €
	5 014.00 €	7 450.00 €	12 464.00 €
	7 896.00 €	9 739.80 €	17 635.80 €
	4 291.00 €	3 172.00 €	7 463.00 €
TOTAL H.T	42 185.60 €	32 885.10 €	75 070.70 €
TVA 20%	8 437.12 €	6 577.02 €	15 014.14 €
TOTAL T.T.C	50 622.72 €	39 462.12 €	90 084.84 €

ETUDES ANNEXES

Diagnostic des réseaux par ITV*	
Test à la fumée	418.00 €
Levé topographique	650.00 €
Amiante/HAP	620.00 €
Contrôle des ouvrages neufs*	2 000.00 €
Maîtrise d'œuvre	7 110.00 €
TOTAL H.T.	10 798.00 €
TVA 20 %	2 159.60 €
TOTAL T.T.C.	12 957.60 €

Monsieur le Président rappelle que le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié au bureau d'études SED IC le 17 février 2025 sur un taux de rémunération de 4.70 % soit un montant maximum arrêté de 6 408.32 €.

Publiée sur le site internet du SIVAP le 25 septembre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250919-BIS-25-09-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet le 18/09/2025
Publication : 22/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Le dossier de consultation des entreprises est soumis à l'avis des membres du bureau syndical.

Où et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuvent le Dossier de Consultation des Entreprises, tel qu'annexé, et le montant estimatif des travaux et des frais tels que présentés ci-dessus,
- Disent que des crédits sont prévus aux budgets Eau et Assainissement 2025,
- Chargent M. le Président à lancer la consultation, dans le cadre d'une procédure restreinte,
- Précisent que seules les entreprises CHOLTON, LMTP/SOGEA, SADE CGTH, TPCF et LACASSAGNE seront consultées,
- Sollicitent les aides du Département de la Loire et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- Autorisent M. le Président à signer le marché à intervenir ainsi que tout document s'y réfèrent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 22 septembre 2025

Le Président,
Jacques LAFFONT.



Le secrétaire de séance
Serge PERCET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250915-BS25-09-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2025
Publication : 22/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

